

semblable à celle qu'avait entreprise la commission américaine dirigée par l'ex-président Hoover. Les rapports et les recommandations justifient à fond notre initiative d'instituer la Commission Glassco. Tout d'abord, le gouvernement est d'accord, en général, avec les principes fondamentaux que les commissaires ont formulés dans les rapports, et je compte que la plupart des recommandations qu'ils ont faites seront mises à exécution le plus tôt possible.

Le préambule du premier rapport signale que des économies considérables ont déjà été réalisées et que les ministères et organismes étudient d'autres propositions visant à économiser les fonds. On examine actuellement ces mesures nouvelles, dont la Chambre sera saisie en temps utile. Dans d'autres cas, ministères et organismes ont déjà, depuis la publication du premier volume, donné suite aux recommandations de la Commissions sur l'initiative des ministres intéressés.

Le gouvernement a désigné le sénateur McCutcheon, ministre sans portefeuille, comme responsable de l'évaluation et de la mise à exécution des rapports de la Commission. M. McCutcheon sera assisté d'un comité spécial du cabinet et du Conseil du Trésor, dont il est nommé membre à cette fin. Il lui sera également loisible de faire appel à l'aide et aux conseils des fonctionnaires de l'État, au besoin, pour examiner en détail les moyens de mettre en œuvre les mesures que le gouvernement jugera utile d'appliquer.

Le tome 1 du rapport, qui renferme nombre de propositions concernant des changements législatifs ou des transferts de responsabilités, fait l'objet d'une étude attentive de la part des ministres. On donne la priorité au tome 2 sur la gestion financière, qui semble contenir plusieurs recommandations détaillées pouvant être mises en vigueur sans tarder. Il renferme en outre certaines recommandations concernant la forme et la nature des prévisions dans les comptes publics, qui devront être examinées attentivement par le comité des comptes publics de la Chambre de même que par l'ensemble du gouvernement.

Comme je l'ai déclaré le 11 novembre, le gouvernement n'a pas l'intention de prendre une décision définitive sur les principales recommandations de la Commission royale d'enquête à l'égard des fonctions du Conseil du Trésor et de la Commission du service civil tant que les autres tomes du rapport n'auront pas été reçus et étudiés.

La partie relative au travail de bureau et aux méthodes de gestion propose de façon explicite des moyens d'améliorer le travail des ministères; plusieurs relèvent déjà des ministères eux-mêmes, et ils n'ont pas à attendre l'adoption de mesures législatives ou

à obtenir des instructions précises du cabinet pour les mettre en vigueur.

Nous convenons avec les membres de la Commission que le gouvernement fédéral doit s'attaquer de front à la mise au point de techniques administratives et de méthodes efficaces de gestion de façon à réaliser les économies sensibles qui en découleraient. La Commission a beaucoup insisté sur la nécessité d'une formation dans le domaine des techniques administratives et des méthodes de gestion, en tant que condition préalable à la réalisation de ces économies. Par conséquent, nous avons demandé à la Commission du service civil de calculer, avec rang de priorité, le nombre de personnes faisant partie à l'heure actuelle de la fonction publique qui ont les aptitudes nécessaires pour accomplir cette tâche et d'évaluer la durée et la nature de la formation qui sera nécessaire afin de mettre en œuvre, le plus tôt possible, les programmes qui s'imposent pour combler les lacunes.

Le gouvernement compte sur les députés, les ministres et les ministères pour donner suite, de leur propre initiative, à bon nombre des propositions détaillées que renferme ce rapport à propos du travail de bureau et des méthodes. On doit souligner que, dans bien des cas, les membres de la Commission ont cité les usages suivis dans un ministère ou un organisme particulier uniquement pour illustrer un principe qui s'applique d'une façon générale. Tous les ministères et organismes, par conséquent, étudieront très attentivement le rapport, qu'ils aient été cités ou non à titre d'exemple ou mentionnés d'une façon particulière.

Dans le second volume, le rapport n° 5 porte sur les biens immobiliers, et le rapport n° 6 sur les achats et les approvisionnements; un de ces rapports renferme des recommandations importantes sur le transfert des responsabilités que le gouvernement étudiera sous peu. Cependant, nous avons déjà donné suite à deux recommandations. Conformément aux vœux exprimés par la Commission, le ministère des Travaux publics établira sur-le-champ et maintiendra un inventaire complet des immeubles dont le gouvernement fédéral ou ses organismes sont propriétaires ou qu'ils louent. Je pourrais ajouter que la préparation de l'inventaire va bon train. Vu les observations et les recommandations que la Commission a formulées, tous les services, y compris les forces armées, ont reçu ordre de faire une révision complète de la gestion des stocks et des pratiques d'achat.

Le rapport n° 7 porte sur le transport et renferme un certain nombre de recommandations que divers ministres intéressés sont en train d'étudier. Nous avons décidé d'établir un comité consultatif sur la circulation,